



Genève, le 18 septembre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Intelligence artificielle: Genève s'appuie sur vingt-deux recommandations académiques pour renforcer sa souveraineté numérique

Le département des institutions et du numérique (DIN) a mandaté une étude consacrée aux liens entre intelligence artificielle (IA) et souveraineté numérique. Réalisé par des chercheurs de l'Université de Genève, ce travail formule vingt-deux recommandations pour permettre au canton de tirer parti des opportunités offertes par l'IA tout en maîtrisant ses dépendances et en conservant sa capacité de décision. Ces travaux contribueront notamment à l'élaboration d'une stratégie cantonale dédiée à l'IA.

Le développement rapide de l'intelligence artificielle, en particulier générative, contribue à la transformation des usages numériques et des organisations, entraînant de facto des répercussions sur l'action publique. Pour mieux appréhender ces évolutions et leurs implications, le DIN a mandaté une équipe pluridisciplinaire de l'Université de Genève, composée des professeurs Cédric Durand, Yaniv Benhamou et Diego Kuonen.

Leur étude croise les regards de l'économie politique, du droit et de la science des données. Elle examine les enjeux liés aux infrastructures et aux capacités de calcul, aux logiciels, aux données, aux compétences, au cadre juridique, aux transformations du travail ainsi qu'aux impacts environnementaux de l'IA. Le rapport complet est disponible sur [ge.ch](https://www.ge.ch).

[La souveraineté numérique et l'intelligence artificielle | rapport complet](#)

Conserver la capacité de choisir

Le rapport défend une conception de la souveraineté numérique qui tient compte des chaînes de dépendance existantes. L'enjeu pour les pouvoirs publics réside dans leur capacité à rester maîtres de leurs décisions indépendamment des évolutions technologiques, ce qui nécessite de réaliser des arbitrages fins pour chaque situation, sachant que l'autonomie absolue n'est pas possible.

Les vingt-deux recommandations formulées s'articulent autour de trois grandes orientations.

1. La première invite à **maîtriser le rythme et l'étendue du déploiement de l'intelligence artificielle dans l'administration, en partant des objectifs de politique publique et des besoins des métiers** plutôt que des seules possibilités offertes par la technologie. Le rapport met l'accent sur la formation, la préservation des compétences, l'association des collaboratrices et collaborateurs ainsi que sur l'expérimentation avant toute généralisation.

2. La deuxième porte sur la **maîtrise des infrastructures, des données et des dépendances technologiques**. Elle préconise le recours à des solutions ouvertes et frugales lorsque cela est pertinent, la mutualisation entre collectivités publiques ainsi que l'utilisation de la commande publique pour soutenir un écosystème numérique diversifié et résilient.
3. La troisième concerne la **protection des personnes et l'impact environnemental de l'IA**. Les auteurs insistent sur les droits fondamentaux, la transparence des systèmes utilisés par l'administration, les voies de recours et la mesure de l'empreinte écologique.

Des orientations qui rejoignent les travaux du canton

Publiée au mois de juin 2026, la stratégie cantonale en matière de souveraineté numérique fixe le cadre général permettant à Genève de préserver ses capacités d'action et de mieux maîtriser ses dépendances. Les travaux menés sur les infrastructures, les données, les logiciels, les compétences ou encore les relations avec les fournisseurs constituent autant de briques nécessaires à une utilisation maîtrisée de l'intelligence artificielle.

En parallèle, l'Etat développe progressivement son cadre de gouvernance de l'IA. L'actualisation des lignes directrices doit accompagner son utilisation au sein de l'administration, clarifier les responsabilités et garantir un usage conforme aux exigences de l'action publique et du droit à l'intégrité numérique inscrit dans la constitution genevoise.

Ces démarches s'inscrivent dans la direction préconisée par le rapport: développer les usages de l'IA lorsqu'ils apportent une réelle valeur ajoutée, tout en conservant la maîtrise des conditions dans lesquelles ces technologies sont déployées.

Nourrir la future stratégie cantonale

Les recommandations du rapport vont désormais alimenter les réflexions du canton. Certaines rejoignent directement des chantiers déjà engagés. D'autres nécessitent encore d'être examinées sous l'angle de leur faisabilité, de leur articulation avec les compétences fédérales et intercantionales ou de leurs implications juridiques et financières.

Le DIN entend s'appuyer sur ces travaux pour poursuivre ses actions et préparer une approche globale de l'IA. L'élaboration d'une stratégie cantonale permettra de traiter de manière cohérente les usages au sein de l'administration, le développement des compétences, les infrastructures et les données, l'autonomie stratégique, la protection des droits fondamentaux et la durabilité.

L'objectif est de permettre à Genève de tirer parti des possibilités offertes par l'intelligence artificielle tout en conservant la maîtrise des choix technologiques et des politiques publiques.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT): Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75